

## Blanchiment de capitaux avec des instruments dérivés

Gian Trepp et Wolfgang Hafner\*

Séminaire européen

La délinquance économique et financière  
comme criminalité organisée

Paris, novembre 1999

Au cours des 20 dernières années, les instruments financiers dérivés sont devenus le troisième pilier de la finance globale, après les actions et les obligations. Bien qu'en principe ce type d'instrument soit connu depuis des siècles, les dérivés ont en fait perdu leur statut marginal pour jouer un rôle central dans le monde de la finance globale suite à divers facteurs, à savoir la révolution dans les domaines de l'informatique et de la communication, la globalisation du marché après la chute du communisme et la dérégulation croissante des économies des états nationaux.

**Un instrument dérivé est un contrat juridique fixant les modalités d'un pari fait entre deux contractants sur le changement de prix futur d'une valeur de base.**

La partie contractante dont le pronostic se vérifie gagne, celle qui se trompe perd. Pour ce qui est du montant gagné ou perdu, il s'agit dans ce cas d'un jeu à somme nulle – a zero sum game –, c'est-à-dire que le contractant qui a fait le bon pronostic gagne ce que l'autre partie perd.

On différencie trois types d'instruments dérivés, à savoir l'option, le contrat à terme et le swap.

Pour ce qui est de l'option, son détenteur a la possibilité mais non pas l'obligation d'acquérir ou de vendre une quantité définie de la valeur de base à un prix fixé d'avance pendant une période donnée ou à une date spécifiée. Dans le cas d'une acquisition, on parle d'option d'achat et dans le cas d'une vente, d'option de vente.

Pour ce qui est du contrat à terme, il engage les parties à livrer ou à prendre livraison d'une

certaine quantité de la valeur de base à un prix convenu à l'avance et à une date donnée.

Quant au swap, c'est un échange entre deux contreparties de deux cash flows sur une période donnée, par exemple un échange de deux dettes libellées dans deux monnaies différentes.

Dans le cas où les spécifications du contrat sont standardisées, les instruments dérivés sont négociés en bourse. Pour les dérivés non standardisés, c'est-à-dire dont les spécifications contractuelles ont été convenues librement entre l'acheteur et le vendeur, il existe un marché secondaire téléphonique entre les grandes banques internationales, l'*over the counter market* ou commerce hors bourse.

**Le potentiel des instruments dérivés pour le blanchiment de capitaux résulte du type de contrat passé qui repose sur le principe d'un jeu à somme nulle, c'est-à-dire que l'un des contractants gagne ce que l'autre perd. Pour blanchir les fonds, il est nécessaire d'attribuer les revenus d'origine frauduleuse à la partie perdante du contrat afin que l'argent sale disparaisse définitivement.**

En même temps, cet argent apparaît chez la contrepartie comme bénéfice légitime d'une opération financière réussie. Lorsque ce processus d'attribution entre les deux parties contractuelles se déroule de façon professionnelle, il devient très difficile de prouver qu'une manipulation délictueuse a été opérée au cours de la transaction. Pour allouer l'argent sale à la partie perdante du contrat, une personne qui blanchit des capitaux peut utiliser l'un ou l'autre des trois types d'instruments dérivés, soit l'option, le swap ou le contrat à terme, négociés en bourse ou hors bourse.

Selon la Banque des Règlements Internationaux pour l'année 1998, on constate que les trois-quarts des instruments dérivés étaient des contrats hors bourse. Cela signifie donc que les parties contractuelles – banques, multinationales,

instituts financiers, etc. – ont pu fixer les conditions contractuelles à leur gré. Qui plus est, l'état ne supervise pas les marchés hors bourse où sont négociés ces types de dérivés qui offrent un potentiel non négligeable de blanchiment des capitaux. **Dans ce domaine, les fonds hedge constituent un secteur particulièrement sensible, car ils sont à l'origine de spéculations régulières avec des instruments dérivés sur le commerce hors bourse.**

En ce qui concerne les transactions négociés en bourse, le rapport annuel 1998-1999 du juillet 1999 du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux – le GAFI – décrit par exemple une typologie, plus précisément le cas numéro 9 dans le rapport, dans laquelle un courtier est disposé à faire attribuer la perte au compte où l'argent sale est déposé. Cette transaction est parfaitement légale en ce qui concerne l'opération effectuée par le courtier. Il n'a pas pris le risque d'établir des faux en écriture qui pourraient être découverts. Tout a donc pu être fait au vu et au su du marché.

**Bien entendu, le GAFI se garde de mentionner que cette méthode de blanchiment fonctionne seulement, si la bourse permet au courtier de travailler avec ce qu'on appelle un compte omibus ou compte global (en anglais: bunched orders).**

Cette technique permet au courtier de vendre et d'acheter des dérivés pour le compte d'un client spécifique sans que ce client ne soit pour autant identifié. Ce n'est qu'à la fin de la journée que les contrats ouverts doivent être attribués à des comptes individuels. Il est donc possible d'attribuer sur les comptes des clients individuels désirés des pertes et des bénéfices réalisés sur des transactions terminées pendant la journée.

Aux Etats-Unis, le compte global est autorisée selon la réglementation 1.35(a-1) du Commodity Futures Trading Commission CFTC,

organisme chargé de la régulation des bourses pour les instruments dérivés américains. Bien qu'elle donne la possibilité de blanchir de l'argent sale dans les bourses dérivées à Chicago, New York et Philadelphia en toute légalité, cette réglementation a tout de même été instaurée en octobre 1998.

Cette libéralisation des règles des bourses dérivées aux Etats-Unis reflète la tendance à la dérégulation encouragée par les autorités américaines, qui veulent ainsi regagner les parts de marché perdues dans les années 90 au profit des places financières européennes, soit les Bourses de Francfort, Londres et Paris.

Pour conclure, on peut dire que le blanchiment d'argent avec des instruments dérivés est une méthode qui se base sur les principes inhérents au mécanismes des instruments et des marchés dérivés. Avec cette manière de procéder, il est possible de transformer de l'argent sale en un bénéfice sur le marché dérivé, en d'autres termes, de faire apparaître cet argent comme le fruit d'une activité économique tout à fait légale.

\*gian.trepp@pop.agri.ch  
whafner@pop.agri.ch